

Commune de Corminboeuf

Procès-verbal de L'Assemblée communale ordinaire du 14.05.2024

Présidence : Mme Anne-Elisabeth Nobs, Syndique
Présents : 66 citoyens
Majorité : 34
Scrutateurs : MM. Cyril Gremaud, Daniel Leibundgut
Excusés : Mme Marceline, M. Philippe Francey, M. Daniel Angéloz,

Mme Anne-Elisabeth Nobs, Syndique, souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens à l'Assemblée communale.

« Soyez les bienvenus à cette Assemblée communale. Bienvenue en particulier à Paola Rugo Graber et Valentin Rollinet, nouvellement arrivés au Conseil communal. Paola Rugo Graber reprend le dicastère des sociétés locales et de la sécurité, laissé vacant par Isabelle Bussey, et Valentin Rollinet le dicastère de la durabilité anciennement occupé par Jonathan Collaud. »

Conformément à l'article 12 alinéa 1 de la loi sur les communes, l'Assemblée a été convoquée par affichage au pilier public au moins 10 jours à l'avance, dans la feuille officielle du 3 mai 2024 et par distribution tous ménages de la convocation. Le bulletin numéro 8 de la nouvelle législature est publié sur le site internet et à disposition sur demande à l'administration communale.

Le procès-verbal était publié sur le site internet et une version papier à disposition depuis 10 jours à l'administration communale.

L'Assemblée peut donc valablement délibérer.

Comme scrutateurs, Mme Anne-Elisabeth Nobs propose MM. Cyril Gremaud et Daniel Leibundgut.

Mme Anne-Elisabeth Nobs prie les personnes présentes n'ayant pas la qualité de citoyennes ou citoyens de se faire connaître comme telles aux scrutateurs.

Mme Anne-Elisabeth Nobs demande aux scrutateurs de bien vouloir compter les personnes présentes ayant le droit de vote. Il y a 66 citoyens ayant le droit de vote ce soir. La majorité est de 34 voix.

Mme Anne-Elisabeth Nobs demande que lorsqu'une personne de l'Assemblée prendra la parole, elle voudra bien attendre le micro et annoncer son nom et son prénom avant de commencer son intervention.

Pour faciliter la rédaction du procès-verbal, Mme Anne-Elisabeth Nobs informe que les débats seront enregistrés.

Ordre du jour

Mme Anne-Elisabeth Nobs demande si quelqu'un a une remarque concernant l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire de Corminboeuf du mardi 12.12.2023

Mme Anne-Elisabeth Nobs demande s'il y a des remarques ou commentaires relatifs à ce procès-verbal. Ce n'est pas le cas.

Au vote, l'Assemblée communale approuve le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 12.12.2023 à l'unanimité.

2. Comptes 2023 et rapport de la commission financière

2.1. Compte de résultats

Pour la présentation des comptes de résultats 2023, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** passe la parole à **M. Christian Vorlet**, responsable des finances.

Avant d'ouvrir la discussion, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** passe la parole à **M. Pierre Pillonel**, membre de la Commission financière pour le rapport de la commission financière. *« La commission financière, à l'unanimité des membres présents, recommande à l'Assemblée d'accepter les comptes de résultats 2023 présentant un bénéfice de CHF 1 359 764 francs. »*

Mme Anne-Elisabeth Nobs ouvre la discussion concernant le compte de résultats.

M. Raphael Graber demande quelle est la différence entre la dette nette et la dette brute.

M. Christian Vorlet répond qu'on soustrait les avoirs de la dette brute pour calculer la dette nette. Par exemple, de manière simplifiée, si on emprunte 15'000'000, mais qu'on a 10'000'000 sur un compte, la dette nette est de 5'000'000.

La parole n'est plus demandée.

Mme Anne-Elisabeth Nobs rappelle que le Conseil ne vote pas.

Au vote, l'Assemblée accepte les comptes de résultats 2023 à l'unanimité.

2.2. Compte des investissements

Pour les comptes des investissements 2023, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** passe la parole à **M. Christian Vorlet**, responsable des finances qui présente le compte des investissements.

Avant d'ouvrir la discussion, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** passe la parole à **M. Pierre Pillonel** pour le rapport de la commission financière. « *La commission financière, à l'unanimité des membres présents, recommande à l'Assemblée d'accepter le compte des investissements 2023.* »

La parole n'est pas demandée.

Mme Anne-Elisabeth Nobs rappelle que le Conseil ne vote pas.

Au vote, l'Assemblée accepte le compte des investissements 2023 à l'unanimité.

3. Planification financière

Mme Anne-Elisabeth Nobs rappelle que l'Assemblée ne se prononce pas sur cette planification, mais en prend acte.

M. Christian Vorlet présente le bilan 2023, ainsi que l'état de la dette pour information. Il présente ensuite la planification financière, ainsi que les indicateurs financiers.

La parole n'est pas demandée.

4. Modifications des statuts

4.1. Modification partielle des statuts de l'Association de communes pour la gestion des eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz (AESC)

Mme Chantal Angéloz présente les modifications.

Avant d'ouvrir la discussion, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** passe la parole à **M. Pierre Pillonel** pour le rapport de la commission financière : « *La commission financière à l'unanimité recommande à l'Assemblée d'approuver la révision partielle des statuts de l'Association de communes pour la gestion des eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz (AESC).* »

Mme Anne-Elisabeth Nobs ouvre la discussion.

Mme Brigitte Boré demande si la limite d'endettement augmentée entraîne des conséquences concrètes sur les taxes pour les citoyens.

Mme Chantal Angéloz indique que les taxes sont fixées par le règlement communal relatif à l'évacuation et l'épuration des eaux et que dans un premier temps la réponse est non.

Au vote, l'Assemblée communale approuve la révision partielle des statuts de l'Association de communes pour la gestion des eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz (AESC) l'unanimité et une abstention.

4.2. Révision totale des statuts du Consortium pour l'alimentation en eau de la ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN)

Mme Chantal Angéloz présente les modifications.

Avant d'ouvrir la discussion, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** passe la parole à **M. Pierre Pillonel** pour le rapport de la commission financière : « *La commission financière à l'unanimité recommande à l'Assemblée d'approuver la révision totale des statuts du Consortium pour l'alimentation en eau de la ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN).* »

Mme Anne-Elisabeth Nobs ouvre la discussion.

M. Raphael Graber a le sentiment que l'approvisionnement en eau pourrait devenir problématique et demande comment le Conseil communal voit la chose.

Mme Chantal Angéloz indique que pour l'instant le CEFREN approvisionne la commune. Il est vrai que certaines communes souffrent depuis quelques années de souci d'approvisionnement et ont demandé à être raccordées au consortium.

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique qu'il est évident que chacun doit fournir un effort par rapport à sa consommation d'eau.

Mme Brigitte Boré demande si une réflexion est en cours pour ne pas utiliser de l'eau potable pour arroser son jardin ou les WC.

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique qu'il s'agit d'une réflexion à faire par chaque citoyen.

Mme Chantal Angéloz souligne que le rôle de l'association est de fournir de l'eau potable.

M. Christian Vorlet indique que le Conseil a décidé d'investir 20'000 francs par année afin de rechercher les fuites d'eau car la perte est estimée à 15'000 m³ d'eau par année.

Au vote, l'Assemblée communale approuve la révision totale des statuts du Consortium pour l'alimentation en eau de la ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN) à l'unanimité.

5. Délégation de compétence pour la conclusion d'un contrat de droit distinct et permanent (DDP) sur la parcelle Art. 893 RF

Pour la présentation de cet objet, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** passe la parole à **M. Alain Lunghi**, responsable du dicastère de l'aménagement.

La notion de droit distinct et permanent est précisée, il s'agit d'une servitude accordant à une personne, physique ou morale, le droit d'avoir ou d'ériger des constructions, soit sur le fonds grevé d'autrui, soit en-dessous. C'est un moyen de dissocier la propriété du bien-fonds de la propriété de la construction qui y est érigée (Articles 675 et 779 et suivants du Code civil suisse).

Les points principaux sont :

- Surface maximale : 6 300 m²
- Typologie du contrat : droit distinct et permanent (DDP*)
- Prix initial : CHF 275 le m² (des indexations régulières sont prévues)
- Taux initial : 3.91% (des indexations régulières sont prévues)
- Durée : minimale 50 ans, maximale 100 ans
- Recette annuelle avec 6 300 m² : CHF 67 741

Avant d'ouvrir la discussion, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** passe la parole à **M. Pierre Pillonel** pour le rapport de la commission financière : « La commission financière, à l'unanimité des membres présents, recommande à l'Assemblée d'accorder la délégation de compétence pour la conclusion d'un contrat de droit distinct et permanent (DDP) d'une surface de 6 300 m² sur la parcelle Art. 893 RF au prix de 275 francs le m² au taux initial de 3.91% pour une durée minimal de 50 ans et maximale 100 ans pour l'implantation de la société Phoenix Security »

Mme Anne-Elisabeth Nobs ouvre la discussion.

M. Lino Peverada demande si la sous-location des locaux construits sera autorisée.

M. Alain Lunghi indique que des surfaces de bureaux sont prévues et que cela n'amène pas de mouvement de fourgonnettes ou de camions. Aucune signature du contrat de DDP n'interviendra avant le dépôt d'un projet qui sera examiné par le Conseil.

La propriété de la zone industrielle permet au Conseil de pouvoir proposer des entreprises qui correspondent à une politique foncière active.

M. Raphael Graber est interpellé par l'immense parking à l'avant du bâtiment, il trouve dommage de gaspiller ainsi du terrain. Il souhaiterait que le parking soit enterré.

Il relève qu'à l'avenir le prix du terrain risque d'augmenter et craint que dans quelques années celui-ci soit trop bas.

M. Alain Lunghi indique que le montant de CHF 275 le m² sera indexé, tout comme le taux d'intérêt.

Il indique que la commune n'a pas de marge de manœuvre pour obliger à construire un parking sous-terrain. Le nombre de places de stationnement est prescrit par la loi.

M. Jean-Claude Spicher indique qu'il occupe une fonction dans l'entreprise d'Endiguement du Tiguellet. Il indique que l'art. 31 de la Loi sur les eaux mentionne qu'il faut pouvoir accéder librement au cours d'eau pour effectuer des travaux d'entretien. C'est un aspect qui devra être pris en compte pour le projet de construction.

Mme Brigitte Boré demande des précisions au sujet de la notion de DDP, en cas de faillite du locataire par exemple.

M. Alain Lunghi indique que le contrat prévoira un droit de préemption ce qui signifie que la commune est en première position pour racheter le bâtiment pour maîtriser son utilisation en cas de problème. Toutes les précautions possibles seront prises pour protéger la commune.

Mme Brigitte Boré demande que le Conseil calcule le rendement du terrain industriel.

M. Alain Lunghi effectue un rapide calcul : le terrain a été acheté, selon décision de l'Assemblée du 18.05.2018 pour un montant de CHF 4'100'000. La vente du terrain à Symbio a été effectuée pour un montant de CHF 1'500'000. Durant les 50 à 100 prochaines années, il est attendu une recette annuelle d'environ CHF 70'000. L'équipement coûtera CHF 1'450'000, selon investissement voté en Assemblée. Il reste une surface d'environ 7'000 m² à vendre ou sur lequel sera conclu un DDP. Les taux d'intérêts depuis 2018 sont très bas. Tout cela indique l'achat était un très bon investissement.

Mme Brigitte Boré demande ce que le Conseil envisage de faire avec le petit terrain au nord-est de la parcelle Art. 893 RF.

M. Alain Lunghi indique qu'il s'agit d'un talus boisé et il n'est pas prévu de modifier cela.

M. Jonathan Collaud demande s'il y a quelque chose de concret pour diminuer les ilots de chaleur dans cette zone.

M. Alain Lunghi indique que le Conseil va parler à l'entreprise de ce problème, toutefois, le Conseil a de l'influence sur le domaine public uniquement.

La parole n'est plus demandée.

Le Conseil ne vote pas.

Au vote, l'Assemblée communale approuve la délégation de compétence pour la conclusion d'un contrat de droit distinct et permanent (DDP) sur la parcelle Art. 893 RF à l'unanimité, moins 1 refus et 3 abstentions.

6. Optimisation du centre de tri communal

Pour la présentation de cet objet, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** passe la parole à **M. Dario Viel**, responsable du dicastère des routes et des bâtiments.

Avant d'ouvrir la discussion, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** passe la parole à **M. Pierre Pillonel** pour le rapport de la commission financière : « *La commission financière à l'unanimité recommande à l'Assemblée d'accepter le crédit de CHF 945 000 francs TTC. Cet investissement sera financé par un emprunt. Les frais financiers se montent à 2% pour les intérêts, auxquels il faut ajouter l'amortissement de 3%.* »

Mme Anne-Elisabeth Nobs ouvre la discussion.

M. Jean-Claude Spicher estime que c'est une bonne chose que le centre de tri soit amélioré. Il rappelle que le centre de tri avait coûté CHF 465'000 ce qui était le prix

d'une villa à l'époque. C'est à nouveau le prix d'une villa qui est proposé aujourd'hui. Il demande si la collaboration avec la famille Bersier se poursuivra.

M. Dario Viel indique qu'il n'est pas prévu de mettre un terme à la collaboration avec la famille Bersier pour le traitement des déchets verts.

M. Jean-Claude Spicher rappelle le problème de la zone tampon qu'il avait déjà évoqué lors de l'achat de la zone industrielle. Il s'agit d'une barrière naturelle entre la zone industrielle et les zones d'habitation. Cela contribuerait à protéger des ilots de chaleur. Il demande s'il est envisagé de planter des arbres à l'est du centre de tri.

M. Dario Viel indique que la surface à disposition pour le centre de tri est plus importante et qu'il est prévu d'arboriser l'espace à l'est.

M. Alain Lunghi indique que très peu de la zone tampon sera retirée. Des arbres et des buissons sont prévus entre la déchetterie et la zone industrielle.

M. Claude Mindel demande de prévoir de grandes places de stationnement afin de pouvoir circuler avec ses déchets sans risquer de griffer les véhicules.

M. Alain Lunghi indique que des circulations sont prévues à l'intérieure du centre de tri. La question de la circulation avec des remorques a également été étudiée pour l'optimisation du centre de tri.

M. Jonathan Collaud indique que lors de l'assemblée du PS Corminboeuf plusieurs questions ont été posées et demande si la benne à bois sera présente à l'année, si une benne pour le sajex est prévue, si le local de réutilisation est maintenu et si une benne pour y déposer les sacs SACCO ainsi que l'identification des habitants avec un macaron sont prévus.

M. Dario Viel répond qu'une benne pour le bois est prévue, la question du sajex n'a pas encore été tranchée, le local de réutilisation est maintenu pour l'instant, la question de la benne pour les sacs SACCO n'est pas prévue mais que cette question sera étudiée, tout comme l'identification des citoyens fréquentant la déchetterie.

M. Pascal Zwahlen en tant que voisin de la déchetterie demande si des mesures seront prises contre le bruit.

M. Dario Viel indique que cela n'est pas prévu à l'heure actuelle. Une étude de bruit est nécessaire avant de construire une paroi antibruit, mais que le Conseil sera attentif à cette question.

M. Bernard Roussel indique qu'il a effectué sa carrière professionnelle dans le plastique et le recyclage et qu'il se met à disposition du Conseil. Le Conseil le remercie.

Mme Brigitte Boré indique que la taxe déchet de Corminboeuf est supérieure à celle qu'elle payait à Fribourg. Elle s'inquiète de l'augmentation que pourrait générer le nouveau centre de tri.

M. Christian Vorlet indique que les dépenses pour des déchets doivent être couvertes à 70%, actuellement la couverture est à plus de 80%. La taxe communale ne devrait pas augmenter à court terme à cause de l'optimisation du centre de tri.

Au vote, l'Assemblée communale approuve le crédit pour l'optimisation du centre de tri communal à l'unanimité moins 3 abstentions.

7. Approbation du règlement communal de la taxe sur la plus-value

Pour la présentation de cet objet, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** passe la parole à **M. Christian Vorlet**, responsable du dicastère des finances.

Avant d'ouvrir la discussion, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** passe la parole à **M. Pierre Pillonel** pour le rapport de la commission financière : « *La commission financière à l'unanimité recommande à l'Assemblée d'approuver le règlement communal de la taxe sur la plus-value* »

Mme Anne-Elisabeth Nobs ouvre la discussion.

M. Jean-Claude Spicher rappelle le contexte de la loi sur la plus-value et il estime que cela est une très bonne chose.

M. Michel Favre demande si l'Etat transfère des charges sur les communes en échange de l'utilisation de cette possibilité.

Pas à notre connaissance répond **M. Alain Lunghi** qui précise que cet argent ne peut être utilisé que pour des tâches d'aménagement du territoire.

M. André Bruderer demande ce qu'il en est des propriétaires qui le sont depuis 40 ans, qui avaient un indice de 0.25 et maintenant de 0.75. Il demande comment cette augmentation sera prise en compte.

M. Christian Vorlet répond que la loi est entrée en vigueur à Fribourg en octobre 2023. Si l'IBUS a été augmenté, la taxe sur la plus-value ne sera facturée qu'au moment de la transformation. C'est la différence d'IBUS entre le précédent PAL (2014) et le PAL actuel (2020) qui est facturée. **M. Christian Vorlet** précise que la commune ait un règlement communal ou non, la taxe sur la plus-value est facturée par le canton.

M. Alain Küng pensait que le canton prenait 30% lors du passage de zone agricole à zone à bâtir. Il rappelle l'exemple du Champ-de-la-Croix.

M. Christian Vorlet indique qu'il faut distinguer l'impôt sur le gain immobilier qui est facturé lorsque qu'un terrain ou un immeuble est vendu et qui demeure et la taxe sur la plus-value qui est facturée lorsqu'un immeuble est reconstruit et profite d'un indice de construction plus important. Ainsi une maison achetée CHF 100 et revendue CHF 150, se verra imposée avec l'impôt sur le gain immobilier sur CHF 50.

Si des transformations sont entreprises sur la maison et que l'IBUS a été augmenté, à ce moment-là le canton facture une taxe sur la plus-value.

M. Jean-Claude Spicher explique l'historique de la zone du Champ-de-la-Croix. Un échange de terrain a été effectué entre un terrain en zone agricole et un terrain en zone à bâtir. La commune a gagné environ CHF 2'000'000.-. Ceci peut être considéré comme une forme de taxe sur la plus-value.

Au vote, l'Assemblée communale approuve le règlement de la taxe sur la plus-value à l'unanimité.

8. Election d'un membre au conseil d'Agglomération

Mme Anne-Elisabeth Nobs explique qu'en raison de la démission de M. Jonathan Collaud, le Conseil communal propose à l'Assemblée la candidature de M. Valentin Rollinet. Il informe que les membres actuels sont Mme Chantal Angéloz, M. Alain Lunghi et M. Dario Viel.

Mme Anne-Elisabeth Nobs demande s'il y a une autre candidature, ce qui n'est pas le cas. Elle demande si quelqu'un souhaite un scrutin de liste. Ce n'est pas le cas on plus.

L'Assemblée communale élit le membre proposé par acclamation.

9. Information à la suite du sondage sur le Conseil général

Mme Anne-Elisabeth Nobs présente les résultats du sondage et annonce que le Conseil communal a décidé de ne pas proposer un vote sur le Conseil général

Mme Anne-Elisabeth Nobs ouvre la discussion.

M. Bernard Roussel estime que la participation au sondage de 28% est décevante. Il relève qu'il a été Conseiller général à Avry et qu'avec un jeton de CHF 25 par séance et 30 Conseillers généraux cela donne 3'000 par an. Il y a du travail administratif. Il se demande comment le Conseil communal est arrivé à une estimation des coûts de CHF 100'000.

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique que le Conseil s'est basé sur les montants des jetons payés aux commissions communales, de la prise en compte des charges salariales supplémentaires du personnel administratif communal et des autres coûts engendrés par un Conseil général.

10. Divers

Construction de la halle multisports et valorisation des bâtiments attenants

M. Alain Lunghi indique que les travaux vont débuter le 8 juillet 2024.

La construction de la nouvelle halle multisports impliquera de nombreux changements pour les utilisateurs.

Un groupe de travail logistique a été constitué pour trouver, dans la mesure du possible, des solutions, pour les utilisateurs des locaux et espaces rendus indisponibles durant les travaux (écoliers, habitants, sociétés, AES).

À partir du 30 juin 2024, la buvette sera indisponible durant toute la durée des travaux et les places de stationnement le long de la halle seront condamnées.

La cabane forestière de Verdilloud est à disposition pour vos événements festifs ou familiaux.

Du 30 juin 2024 au 18 août 2024, la salle de gym ne sera pas disponible.

À partir du 19 août 2024, la salle de gym sera à disposition pour les écoles, l'AES et les sociétés sportives.

Des vestiaires simples et des WC seront disponibles dans l'actuel local du matériel.

La scène servira au stockage de matériel et sera indisponible.

Un projet pédagogique sera réalisé autour de la construction de la nouvelle halle multisports. Les écoliers auront la possibilité de visiter le chantier et d'échanger avec les différents corps de métiers.

Toutes les mesures sont prises pour assurer la sécurité des utilisateurs de la zone sportive et de la salle de gym. Il remercie d'ores et déjà chacun de respecter et faire respecter les consignes de sécurité et le périmètre d'exclusion qui sera mis en place. Il invite les citoyens à formuler leurs questions ou remarques par courriel (commune@corminboeuf.ch) ou au guichet de l'administration.

Corminvit

Mme Paola Rugo Graber annonce que la fête villageoise aura lieu le 7 septembre 2024. Un libretto parviendra aux citoyens. Un repas de bénichon sur inscription est prévu. Un groupe de musique est prévu pour l'animation en soirée et un DJ pour la nuit. Des stands de nourriture sont prévus.

Route

M. Pablo Girona relève que la mise en valeur de la parcelle industrielle ainsi que l'optimisation du centre de tri sont des points réjouissants pour le développement de la commune. Toutefois, il relève que la route qui dessert de la zone industrielle et la sortie de la déchetterie débouchent sur une route à vitesse ralentie. S'il y a encore plus de véhicules qui y arrivent, faudrait-il étudier une modification de la route.

M. Dario Viel indique que la situation sera observée avant de prévoir des mesures.

CO Givisiez

M. Pierre Tissot souhaite être informé sur l'évolution de la création du CO de Givisiez.

Mme Anne-Elisabeth Nobs rappelle que le vernissage du projet il y a 2 ans était public. Il est prévu une halle triple et pas de piscine. Les plans seront mis à l'enquête à la fin du mois.

M. Jean-Philippe Doutaz indique que le projet avance maintenant correctement et que sur le site de la COSAHL les plans sont présentés.

Sécurité

M. Patrick Mülhauser indique qu'un cambriolage a eu lieu dans le quartier de Combarod et se demande si les autres quartiers sont également touchés.

M. Jean-Philippe Doutaz indique qu'il y a une recrudescence des cambriolages. Il ne faut pas hésiter à composer le 117 si on remarque quelque chose de suspect. La police intercommunale, ACoPol, est également présente et réalise de la sécurité de proximité.

M. Raphael Graber demande s'il existe un scénario typique.

M. Jean-Philippe Doutaz répond qu'il n'y a pas réellement de scénario typique mais il encourage à simuler une présence dans les logements.

Arbre protégé

M. Jean-Claude Spicher rappelle l'historique de la construction de la ligne à haute tension qui a nécessité de supprimer 5 chênes. Aucune compensation n'avait été faite dans l'immédiat, toutefois, CHF 5'000 ont été attribués et des arbres ont été plantés en aval du pont des Avudrans, sur la rive droite du Tigulet. Il a constaté que l'un de ces arbres, qui devait avoir 35 ans, a été coupé cet hiver. Cet arbre était protégé. Il demande qu'il soit remplacé par une espèce à déterminer.

Le Conseil va se pencher sur la question.

Bâtiment scolaire

M. Jonathan Collaud demande si la nécessité d'un bâtiment scolaire supplémentaire a été étudiée.

M. Jean-Philippe Doutaz indique qu'il y a 10 ans 225 élèves fréquentaient l'école de Corminboeuf, ils sont 288 à ce jour. Un groupe de travail a été créé en ce début d'année et un architecte a été mandaté pour une étude de faisabilité.

Aujourd'hui l'AES a une autorisation pour accueillir 96 enfants et cela devient insuffisant. L'étude des besoins pour l'AES est donc également en cours.

Buvette

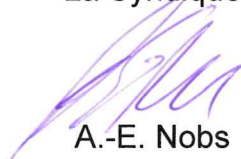
M. Jonathan Collaud demande ce qui est prévu pour compenser la non-disponibilité de la buvette en particulier pour les jeunes, les seniors et les sociétés locales.

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique que les utilisateurs de la buvette ont été dûment informés. Des solutions ont été trouvées pour l'accueil extra-scolaire et le groupe de joueurs de cartes. 3 membres du Conseil ont rencontré une délégation des jeunes et des discussions sont en cours avec REPER.

Pour terminer, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** remercie les membres de l'Assemblée pour leur présence. Elle tient également à remercier particulièrement tous les membres du personnel communal, de l'administration, de la conciergerie, de l'édilité et de l'accueil extra-scolaire. Mme Anne-Elisabeth Nobs remercie les membres du corps enseignant pour leur indéfectible engagement et leur travail toujours apprécié. Mme Anne-Elisabeth Nobs remercie aussi ses collègues du Conseil pour le travail effectué et l'esprit collégial qui règne durant leurs séances. Mme Anne-Elisabeth Nobs annonce d'ores et déjà l'Assemblée ordinaire du 10 décembre 2024.

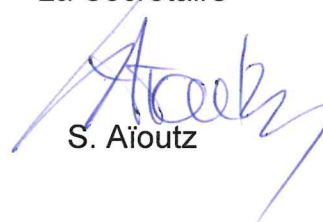
Mme Anne-Elisabeth Nobs lève l'Assemblée communale ordinaire à 21h45.

La Syndique


A.-E. Nobs



La Secrétaire


S. Aïoutz